

# MAIRIE DE COURMEMIN

## DOSSIER INSCRIPTION ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE ANNEE 2021/2022



### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT A INSCRIRE

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date et lieu de naissance : ..... Sexe :  Masculin  Féminin

Classe fréquentée – année scolaire 2020/2021

PS  MS  GS  CP  CE1  CE2  CM1

En cas de changement d'école :

Nom de l'établissement fréquenté précédemment : .....

Nom de la commune : .....

Date de radiation de son ancienne école : .....

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOYER OU VIT L'ENFANT

**Pour les parents séparés, merci de penser à renseigner les coordonnées du deuxième parent page 2**

#### RESPONSABLE 1 DU FOYER

- Père  Beau-père  
 Mère  Belle-mère  
 Autre préciser .....
- Mr  Mme

NOM : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom : ..... Né(e) le .....

Profession : .....

Domicile : .....

Ville : ..... CP : .....

Tél. fixe : .....

Tél. portable : .....

Adresse mail : .....

En cas d'urgence :

Tél. travail : .....

Autre n° de téléphone : .....

#### RESPONSABLE 2 DU FOYER

- Père  Beau-père  
 Mère  Belle-mère  
 Autre préciser .....
- Mr  Mme

NOM : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom : ..... Né(e) le .....

Profession : .....

Domicile : .....

Ville : ..... CP : .....

Tél. fixe : .....

Tél. portable : .....

Adresse mail : .....

En cas d'urgence :

Tél. travail : .....

Autre n° de téléphone : .....

Situation familiale :  Marié  Vie maritale  PACS  Divorcé(e)  Célibataire  Veuf(ve)  Séparé(e)

# MAIRIE DE COURMEMIN

## SI LES PARENTS DE L'ENFANT VIVENT SEPARES

Depuis septembre 2004, les deux parents de l'enfant sont électeurs au Conseil d'Ecole, sous réserve d'être toujours titulaires de l'autorité parentale, que celle-ci soit exercée en commun ou non.

Aussi pour le cas où l'un des deux parents ne réside pas au foyer désigné page précédente, merci de bien vouloir noter ici ses coordonnées, afin que celle-ci puissent figurer sur la liste d'émargement des élections au Conseil d'Ecole.

Elles seront également utilisées pour la communication d'éléments concernant la scolarité de l'enfant selon les termes de la loi en vigueur :

Mr  Mme

NOM : ..... Prénom : .....

Domicile : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Adresse mail : ..... Tél. travail : .....

Profession : .....

***Attention : Sauf mention contraire du signataire de la présente demande, décisions judiciaires à l'appui, lorsque l'un des deux parents ne fait pas partie du foyer où vit l'enfant, il garde ses droits sur l'enfant. Il est ainsi indiqué comme contact à prévenir en cas d'urgence et autorisé à venir chercher l'enfant.***

L'enfant est-il en garde alternée :  OUI  NON

***Attention :*** Les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation des parents, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant.

En cas de droit de garde restreint, la restriction **devra être clairement exprimée, et justifiée par la photocopie du jugement.**

Je soussigné,

Nom : .....

Prénom : .....

Qualité (cochez la case correspondante) :

Père

Mère

Tuteur (dans ce cas, fournir obligatoirement copie du document attestant la qualité)

certifie l'exactitude des renseignements complétés par mes soins dans ce dossier et m'engage à signaler immédiatement toute modification.

**Certifie en outre être titulaire de l'autorité parentale nécessaire à l'établissement de la présente demande, et effectuer cette démarche en accord avec le parent non signataire.**

Il est rappelé à l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un acte administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L433-19 et L441-7 du Code Pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou on conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L313-1 et L313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

Conformément à la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le droit d'accès, de modification ou de suppression peut s'exercer auprès de la Direction de l'Education.

Les informations ci-dessus recueillies font l'objet d'un traitement informatique déclaré et validé par la CNIL et peuvent être transmises aux partenaires de la commune dans le cadre de la gestion des activités. Ne sont transmises dans ce cas que les informations strictement nécessaires au traitement des activités concernées.

Courmemin, le

**Signature obligatoire**

### **PIECES A FOURNIR**

- Livret de famille

- Jugement en cas de droit de garde restreint